

TABLE DES MATIERES

EDITO DU PRÉSIDENT	2
PRÉSENTATION DE L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES AVOCATS EN DANGER	3
LA MÉTHODOLOGIE DE L'OBSERVATOIRE	4
ORGANISATION INTERNE	5
COORDINATION AVEC LES MEMBRES	5
ADHÉSION DE NOUVEAUX MEMBRES	6
PARTIE 1 PLAIDOYER & INTERPELLER	7
1.1 ALERTES, LETTRES ET COMMUNIQUÉS	7
1.2 AMICUS CURIAE	11
PARTIE 2 OBSERVER & PROPOSER	12
2.1 MISSIONS D'OBSERVATION	12
2.2 MISSION PROSPECTIVE : CARAVANE INTERNATIONALE DE JURISTES EN COLOMBIE	16
2.3 CONVENTION EUROPÉENNE POUR LA PROTECTION DE LA PROFESSION D'AVOCAT	18
PARTIE 3 AIDER & ASSISTER	20
3.1 AIDES DIRECTES FINANCIÈRES	20
3.2 ASSISTANCES JURIDIQUES	21
PARTIE 4 COMMUNIQUER	22
4.1 ÉVÈNEMENTS	22
4.2 DIVERSIFICATION DES MOYENS DE COMMUNICATION	26
PARTIE 5 DONNER DE LA VISIBILITÉ	27
5.1 PRIX DES DROITS HUMAINS	27
5.2 INTERVIEW D'AVOCATS EXILÉS	29
5.3 COFINANCEMENT DU DOCUMENTAIRE « DESTERRADOS »	30

EDITO DU PRÉSIDENT



Les menaces à l'encontre des avocats ne faiblissent pas, hélas, et l'OIAD est resté mobilisé tout au long de l'année au soutien de nos confrères menacés, poursuivis et parfois emprisonnés pour n'avoir fait qu'exercer notre profession.

Les crises majeures se succèdent et ont comme caractéristique commune d'exposer particulièrement les avocats, fer de lance de l'Etat de droit. C'est dans ce contexte difficile que l'OIAD a su inscrire dans la continuité ses actions, initier de nouveaux projets et fédérer autour de ses valeurs fondamentales des barreaux toujours plus nombreux et toujours plus impliqués.

Ce mandat qui s'achève a été riche de projets au soutien de nombreux confrères afghans, colombiens, turcs, ukrainiens, tunisiens notamment et cette nouvelle édition de notre rapport d'activité est le marqueur de notre engagement.

Ce travail d'influence a également été récompensé par une visibilité accrue de l'OIAD auprès des organisations internationales que sont l'ONU et le Conseil de l'Europe.

L'OIAD est une œuvre collective qui vit et se développe grâce à l'investissement des barreaux, à la coopération étroite avec les associations et les organisations partenaires et aux avocats qui font de la solidarité une des valeurs cardinales de notre profession.

PRÉSENTATION DE L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES AVOCATS EN DANGER

L'Observatoire International des Avocats en Danger (OIAD) est une initiative du Conseil National des Barreaux français, du Consiglio Nazionale Forense, du Consejo General de la Abogacía Española et du Barreau de Paris. Lancé en 2016, l'OIAD a pour objet de défendre les avocats menacés dans le cadre de l'exercice de leur profession et de dénoncer les situations attentatoires aux droits de la défense.

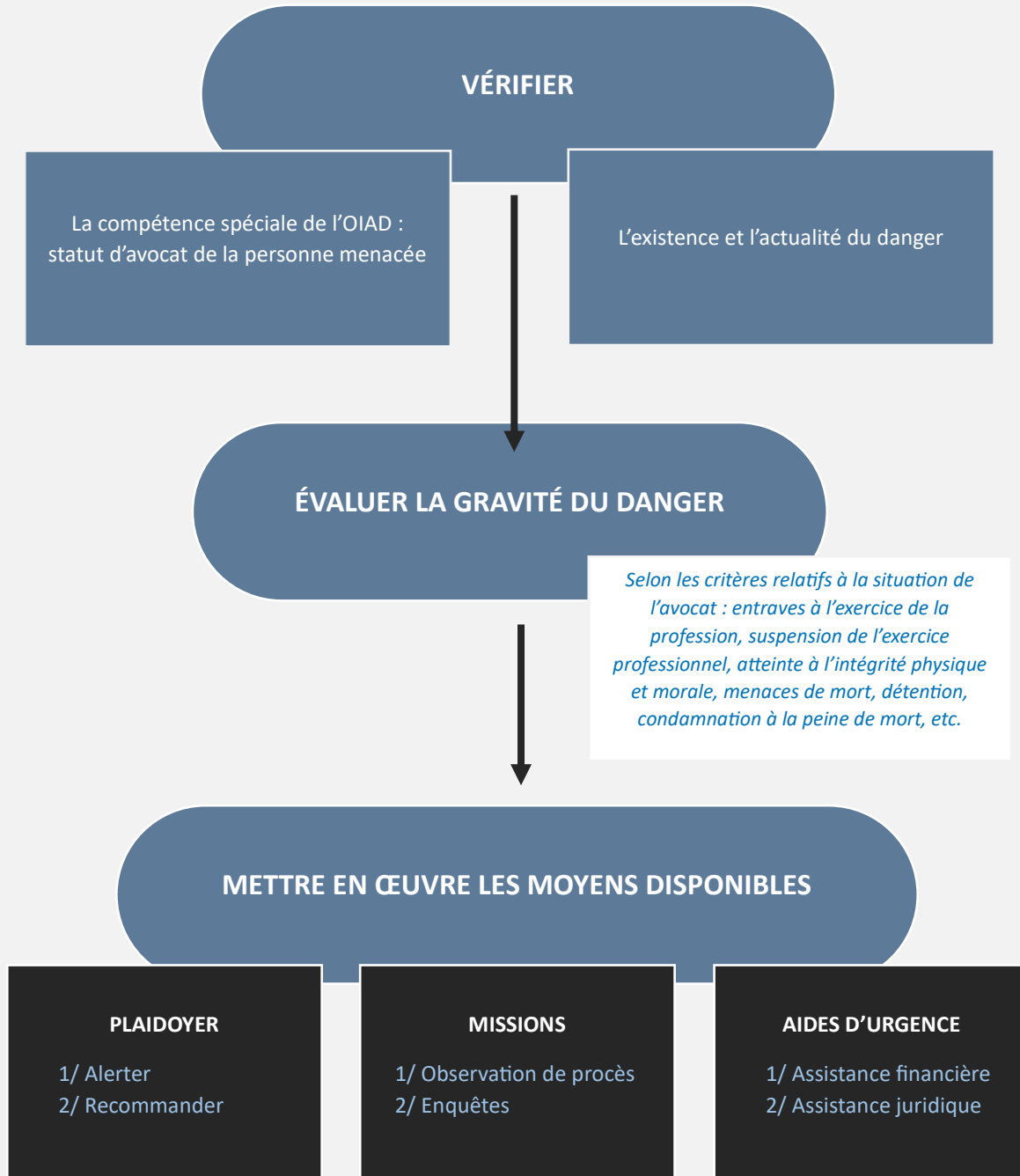
L'OIAD a pour mandat de veiller à l'intégrité physique et morale des avocats à travers le monde ainsi qu'aux conditions d'exercice de la profession.

Il peut apporter aux avocats menacés assistance juridique, mais aussi un soutien moral et matériel lorsque les menaces à leur encontre rendent nécessaires de telles mesures.

L'efficacité de cet instrument de protection mis à la disposition de l'ensemble de la communauté des avocats, et à travers eux, des citoyens qu'ils défendent, sera d'autant plus grande que son existence sera connue et reconnue. Il revient donc aux ordres professionnels, comme à chaque avocat, de contribuer à la diffusion du mandat de l'Observatoire. L'Observatoire encourage également les membres de la société civile à lui faire parvenir toute information relative à la situation des avocats dans le monde.



LA MÉTHODOLOGIE DE L'OBSERVATOIRE



ADHÉSION DE NOUVEAUX MEMBRES

Au cours de cette année, nous avons eu l'honneur d'accueillir quatre nouveaux membres actifs au sein de l'Observatoire et que nous tenons à remercier pour leur soutien : le **Barreau de Nice**, le **Barreau de Venise**, le **Barreau National de Mexique (INCAM)** et le **Barreau de Marseille**. Nous sommes heureux d'annoncer que l'Observatoire compte désormais 49 membres actifs et 14 membres associés qui soutiennent l'Observatoire dans sa mission.

MEMBRES FONDATEURS

- Barreau de Paris (ODAP)
- Conseil National des Barreaux (CNB)
- Consejo General de la Abogacía Española (CGAE)
- Consiglio Nazionale Forense (CNF)

MEMBRES ACTIFS

FRANCE

- Barreau d'Aix-en-Provence
- Barreau de Brest
- Barreau de Caen
- Barreau des Hauts de Seine
- Barreau de La Rochelle-Rochefort
- Barreau de Lille
- Barreau de Lyon
- Barreau de Marseille
- Barreau de Montpellier
- Barreau de Nantes
- Barreau de Nice
- Barreau de Paris
- Barreau de Rouen
- Barreau de Strasbourg
- Barreau de Thonon-les-Bains
- Barreau de Tours

ITALIE

- Ordine degli avvocati di Bari
- Ordine degli avvocati di Bologna
- Ordine degli avvocati di Brescia
- Ordine degli avvocati di Messina
- Ordine degli avvocati di Milano
- Ordine degli avvocati di Modena
- Ordine degli avvocati di Monza
- Ordine degli avvocati di Napoli
- Ordine degli avvocati di Oristano
- Ordine degli avvocati di Palermo
- Ordine degli avvocati di Roma
- Ordine degli avvocati di Rovereto
- Ordine degli avvocati di Torino
- Ordine degli avvocati di Venezia
- Ordine degli avvocati di Verona

ESPAGNE

- Ilustre Colegio de Abogacía de Barcelona
- Ilustre Colegio de Abogacía de Bizkaia
- Ilustre Colegio de Abogacía de Madrid
- Ilustre Colegio de Abogados de Talavera
- Muy Ilustre Colegio de Abogados de Pamplona

ALLEMAGNE

- Barreau de Hamm
- Barreau de Cologne

SUISSE

- Barreau de Genève
- Barreau de Neuchâtel

BELGIQUE

- Barreau de Bruxelles

TURQUIE

- Barreau de Diyarbakir

CAMEROUN

- Barreau du Cameroun

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

- Barreau du Lualaba (RDC)

MEXIQUE

- Ilustre y Nacional Colegio de Abogados México

MEMBRES ASSOCIES

- Avocats Européens démocrates
- ASF France
- China Human Rights Lawyers Concern Group
- Conférence des bâtonniers
- CCBE
- Défense sans Frontières - Avocats Solidaires
- Endangered Lawyers - Avvocati Minacciati
- FNUJA
- IDHBP
- Lawyers for Lawyers
- SAF
- UJA Aix en Provence
- The Arrested Lawyers initiative
- Union des Jeunes Avocats de Marseille

PARTIE 1 | PLAIDOYER & INTERPELLER

1.1 | ALERTES, LETTRES ET COMMUNIQUÉS

La médiatisation des situations, lorsqu'elle est exempte de danger pour l'avocat concerné, est un des principaux outils à la disposition de l'OIAD. Elle s'effectue de deux manières : soit publiquement, lorsque cela est possible – elle prend alors la forme d'alertes publiées sur le site de l'Observatoire et relayées sur les réseaux sociaux –, soit, de façon plus confidentielle, en s'adressant directement aux autorités concernées (autorités nationales, européennes et/ou onusiennes).

Au cours de la période 2022/2023, l'Observatoire a communiqué sur 37 cas par le biais d'alertes, de communiqués et de lettres.

Comment travaillons-nous ?

- La première étape consiste à identifier et à vérifier la situation à risque de l'avocat, pour laquelle l'Observatoire s'appuie sur son réseau de collaborateurs et de contacts sur le terrain.
- Une fois les informations vérifiées, une décision est prise sur l'action appropriée pour améliorer la situation à risque de l'avocat et une alerte, une communication ou une lettre aux autorités compétentes est rédigée.
- Troisièmement, l'initiative est validée par le Bureau de l'Observatoire, traduite en cinq langues et publiée sur les réseaux sociaux ou envoyée aux autorités pertinentes.

OIAD DANS LE MONDE



AMÉRIQUE

« COLOMBIENNES EN DANGER »

L'Observatoire a effectué de nombreuses alertes relatives aux avocates colombiennes, qui, dans le cadre de leur défense des droits des femmes, des victimes du conflit armé interne, des manifestants, des victimes de disparition forcée, de violences sexuelles et de violences policières en Colombie ont, elles aussi, été la cible de nombreuses menaces. Celles-ci ont pris la forme de cyber-attaques et cambriolages afin de voler les informations sensibles soumises au secret professionnel dont elles pouvaient être dépositaires (Yessika Hoyos Morales, María Alejandra Garzón Mora), mais également d'atteintes physiques et psychologiques par des enlèvements, violences sexistes, tortures et harcèlement, aussi bien à leur encontre qu'à l'encontre de leur famille (Luz Estella Romero Villalba, Andrea Torres Bautista).



MEXIQUE

- [Cecilia Monzón](#)
- [Juan Carlos Flores Solís](#)



GUATEMALA

- [Claudia González](#)
- [Claudia Paz y Paz](#)



COLOMBIE

- [Lettre aux autorités Luz Romero Villalba](#)
- [Luz Estella](#)
- [Yessika Hoyos](#)
- [María Alejandra Garzón](#)
- [Andrea Torres Bautista](#)
- [Carlos Enrique Maldonado](#)
- [Lettre aux autorités Adil Melendez](#)
- [Adil Meléndez Marquez](#)
- [Soraya Gutierrez Arqüello](#)



VENEZUELA

- [Engels Wladimir Puertas Ochoa](#)
- [Jecson Ricardo Carriel García](#)
- [Venus Faddoul](#)



HAÏTI

- [André Charleus](#)
- [Robinson Pierre-Louis](#)

EUROPE & AFRIQUE

« BÂTONNIERS EN DANGER »

Les instances ordinales et représentants de la profession sont particulièrement menacés. Ces atteintes à la liberté d'exercice des fonctions ordinales s'inscrivent dans un contexte politique particulièrement hostile à toute indépendance de la Justice. Elle se caractérisent le plus souvent par des détentions arbitraires au terme de procès expéditifs, lorsque ces derniers ont lieu. Elles sont souvent la conséquence de prises de parole publiques, qu'il s'agisse de critiques à l'encontre des forces de l'ordre ou des services de sécurité, qui, par leurs actions abusives musèlent les dissidents politiques (Mohammed Ziane - Maroc) ou, de démentis contre des accusations portées contre des clients (Joseph Sanane Chiko – RDC). Ces menaces s'étendent également à la famille, à l'instar de celle du Bâtonnier de Diyarbakir (Nahit Eren - Turquie), membre de l'OIAD, dont les informations relevant de sa vie privée et familiale ont été divulguées sur les réseaux sociaux.

AZERBAÏDJAN

- [Elchin Sadıgov](#)

TURQUIE

- [Can Atalay](#)
- [Nahit Eren](#)
- [25 avocats turcs](#)
- [Kurtulus Bastimar](#)

MAROC

- [Mohamed Ziane](#)

GABON

- [Raymond Obame](#)

RD CONGO

- [Joseph Sanane Chiko](#)

ESWATINI

- [Maxwell Nkambule](#)

ASIE

« IRANIENS EN DANGER »

L'observatoire a particulièrement alerté sur la situation des avocats iraniens, dont la situation s'est détériorée rapidement ces derniers mois à la suite du large mouvement de contestation après l'assassinat de Masha Amini. La répression féroce des forces de sécurité a abouti aux détentions arbitraires et condamnations à mort de plusieurs avocats. Ces avocats, soutenus par l'OIAD, ont comme dénominateur commun la défense des droits humains et la contestation du pouvoir iranien. À la suite de leurs prises de positions pacifiques et de leurs démarches en faveur des manifestants arrêtés, ils sont victimes d'accusations fallacieuses, sont arrêtés, détenus (Mohammad Ali Dadkhah, Reza Khandan, Mohammad Najafi).

Outre des alertes personnelles, leur situation a été dénoncée par l'OIAD dans un communiqué condamnant notamment la répression de la manifestation du Barreau de Téhéran le 12 octobre 2022.

À l'occasion de la session extraordinaire du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies sur la détérioration de la situation des droits humains en République islamique d'Iran, une déclaration commune d'associations d'avocats, dont l'OIAD, a appelé à une action immédiate, coordonnée et multisectorielle en faveur de l'indépendance des avocats iraniens.

IRAN

- [*Mohammad Ali Dadkhah*](#)
- [*Reza Khandan*](#)
- [*Mohammad Najafi*](#)
- [*Déclaration commune d'associations d'avocats adressé aux UN*](#)
- [*Arrestations arbitraires d'avocats et condamnations à mort*](#)

BANGLADESH

- [*Shahanur Islam*](#)
- [*Syeda Rizwana Hasan*](#)

SINGAPOUR

- [*Ravi Madasamy*](#)

AFGHANISTAN

- [*Hosain Haydari*](#)

ISRAËL

- [*Salah Hamouri*](#)

1.2 | AMICUS CURIAE

Colombie : Affaire Eduardo Umaña Mendoza

En mai 2022, l'Observatoire a déposé un mémoire d'amicus curiae auprès de la Cour supérieure du district judiciaire d'Antioquia (Colombie), conjointement avec la Commission internationale de juristes, le Robert F. Kennedy Center for Social Justice and Human Rights et l'Association américaine de juristes, dans l'affaire de l'assassinat de l'avocat colombien Eduardo Umaña Mendoza.

Eduardo Umaña Mendoza était un avocat colombien et défenseur renommé des droits de l'Homme et des peuples indigènes. Il a été assassiné le 18 avril 1998 par deux hommes et une femme travaillant pour le groupe armé La Terraza (à l'époque l'organisation criminelle la plus dangereuse du pays) qui, se faisant passer pour des journalistes, sont entrés dans son cabinet et l'ont abattu.

En réponse à la demande de DH Colombia, l'équipe juridique représentant la famille de la victime, l'Observatoire a décidé de signer le mémoire d'amicus curiae sur le droit à la vérité afin de fournir des arguments pour justifier l'exclusion de la justice transitionnelle du principal suspect dans l'affaire, le trafiquant de drogue et paramilitaire Diego Fernando Murillo (alias Don Berna). Ceci compte tenu du fait que Diego Fernando Murillo profite de la soumission à la justice transitionnelle pour se soustraire à la justice en témoignant de manière nulle et non avenue.

[Lire le mémoire d'Amicus Curiae ici.](#)



PARTIE 2 | OBSERVER & PROPOSER

Au cours de cette année, l'OIAD a continué ses missions d'observation des procès mettant en cause, injustement, des confrères et consœurs. Par ailleurs, l'OIAD a effectué une mission prospective afin de vérifier la situation des avocats défenseurs des droits humains dans un pays donné, en l'occurrence la Colombie.

2.1 | MISSIONS D'OBSERVATION

AFFAIRE DE L'ASSASSINAT DU BÂTONNIER DU BARREAU DE DIYARBAKIR (JUIN 2022)

Le 15 juin 2022, une délégation de l'OIAD, de l'Ordre des avocats de Genève et de secrétaires de la conférence du Barreau de Paris (Edmond-Claude Fréty, avocat au Barreau de Paris et ancien membre du Conseil de l'Ordre, Marie Berger et Saskia Ditisheim, avocates au Barreau de Genève) s'est rendue à la 5ème audience du procès des personnes mises en causes dans l'affaire dite de l'assassinat du bâtonnier Tahir Elçi. Tué par balles lors de la tenue d'une conférence de presse qu'il avait organisée pour dénoncer les graves violations des droits humains commises pendant les couvre-feux à Cizre, Sur, Silopi et Nusaybin, et pour lancer un appel public à la protection des biens culturels pendant le conflit, les causes de la mort de Tahir Elçi relèveraient, selon l'ancien premier ministre Ahmet Davutoğlu, d'un "complot d'assassinat". La délégation d'observateurs présente ce rapport exhaustif qui comprend le contexte, le déroulé de l'audience du 15 juin 2022, ainsi qu'une analyse critique du procès et de l'audience.

[Lire le rapport](#)



🇹🇷 PROCÈS ÇHD (NOVEMBRE 2022)

Du 7 au 11 novembre 2022, Antonio Fraticelli et Massimo Chioda, observateurs de l'OIAD se sont rendus au procès de masse qui a débuté en 2013 à l'encontre de 22 avocats membres de l'organisation de l'association des avocats progressistes Çağdaş Hukukçular Derneği (ÇHD), dissoute récemment par décret présidentiel ainsi que de l'association « People's Law Office ». À la suite de trois audiences tenues, d'abord devant la Cour criminelle spéciale, puis à partir de 2014 devant la Cour criminelle ordinaire, tous les avocats qui ont été condamnés l'ont été en raison de leur activité professionnelle. Le 11 novembre 2022, les 22 avocats de ÇHD et du Bureau d'avocats du peuple (Halkın Hukuk Bürosu – HHB) ont été condamnés à des peines de prison record pour des accusations liées au terrorisme.



Retrouvez le résumé des deux premières audiences par les délégués de l'OIAD, Antonio Fraticelli et Massimo Chioda en cliquant sur le lien



PROCÈS D'EFKAN BOLAÇ (SEPTEMBRE 2022 - JANVIER - JUIN 2023)

Cette année 2022/2023 aura été marquée par le soutien indéfectible de l'OIAD à l'avocat turc et membre de l'association des avocats progressistes (CHD), Efkan Bolac, qui comparait pour avoir diffusé, en 2018, une caricature mettant en scène Recep Tayyip Erdogan. Après avoir suivi de près la première audience d'appel le 6 septembre 2022 à Istanbul, renvoyée au 24 janvier 2023, à laquelle trois observateurs de l'OIAD, et représentants des barreaux de Neuchâtel et de Nantes étaient présents, une nouvelle délégation de l'OIAD partira en observation le 1er juin 2023 pour la deuxième audience de renvoi.

La juge avait renvoyé l'affaire au 1er juin 2023 sous prétexte que le tribunal était dans l'attente de la transcription écrite de l'enregistrement audio de la précédente audience, qui n'avait pourtant duré que quelques minutes le 6 septembre 2022.

[Lire l'article explicatif](#)



PROCES DU BÂTONNIER D'IZMIR (AVRIL 2023)

Le 24 avril 2023, une délégation de l'OIAD, représentée par Adrien Verrier, Bâtonnier de Nice et Antonio Fraticelli, membre du Conseil de l'Ordre et Président de la Commission des Relations Internationales du Barreau de Bologne, s'est rendue au procès de l'ancien Bâtonnier d'Izmir, Özkan Yücel et de dix membres de son conseil de l'Ordre. Ils étaient poursuivis pour avoir dénoncé dans un communiqué les propos homophobes d'un dignitaire religieux : « lutter avec obstination contre la haine, vive la vie », répondant au directeur des affaires religieuses selon qui, les « homosexuels sont une malédiction [...] ». Procès très médiatique et s'inscrivant dans un contexte politique de plus en plus hostile à la liberté d'expression des avocats, c'est avec soulagement que l'audience s'est déroulée dans le respect de toutes les règles procédurales et de fond. Tous les prévenus ont été acquittés.

Le lendemain, Antonio Fraticelli s'est également rendu à la prison de Silivri pour rendre visite à nos confrères et consœurs condamnés le 11 novembre 2022 dans le cadre du Procès CHD (Selçuk Kozağaçlı, Barkın Timtik et Oya Aslan).

[Lire le rapport](#)

 **MISSION GABON**

Le 6 décembre 2022, l’OIAD, représenté par Maître Richard Sedillot, a défendu en appel un confrère gabonais détenu, poursuivi pour des faits d’escroquerie et abus de confiance et condamné en première instance par le tribunal correctionnel de Port Gentil à deux années d’emprisonnement dont une avec sursis. Avocat du collectif Appel à Agir, les poursuites à son encontre, ainsi que la confirmation de la décision de première instance, basées sur un dossier vide de toute preuve de la commission de l’infraction reprochée et une procédure entachée de nullité, traduisent le caractère politique de cette condamnation, qui s’inscrit dans un contexte de méfiance et représailles vis-à-vis des opposants politiques au Gabon.

[Rapport confidentiel](#)



2.2 | MISSION PROSPECTIVE : Caravane Internationale de Juristes en Colombie

La Colombie étant le pays cible de l'année 2022 pour la journée internationale des avocats en danger, l'Observatoire a décidé de participer à la VIIème Caravane Internationale des Juristes, à hauteur de six délégués se joignant à une délégation internationale qui s'est rendue dans différentes régions de Colombie du 20 au 28 août 2022. La mission visait à évaluer le niveau de protection des droits humains, en se concentrant notamment sur les atteintes à l'indépendance judiciaire, les risques encourus par la profession d'avocat et les conditions de détention des personnes emprisonnées à la suite des troubles sociaux de l'année dernière.

Les délégués de l'OIAD se sont d'abord rendus à Bogota pour des réunions préliminaires avec les membres de la délégation et les collègues colombiens, puis répartis dans les quatre régions : Bolívar (Cartagena), Norte De Santander (Cúcuta), Santander (Bucaramanga) et Valle Del Cauca (Cali) pour rencontrer des avocats, des défenseurs des droits humains, des organisations de la société civile, des représentants des communautés rurales, des victimes et des survivants, des juges et d'autres acteurs du système judiciaire, ainsi que d'autres autorités de l'État. De retour dans la capitale, les délégués ont rencontré des représentants d'organisations non gouvernementales nationales et internationales, du système judiciaire et de la juridiction spéciale pour la paix (JEP), ainsi que des entités publiques tel que le ministère public et l'Unité de Protection Nationale.

CONCLUSIONS DU RAPPORT DE LA MISSION : TOUJOURS PAS DE RÉPIT POUR LES AVOCATS DES DROITS DE L'HOMME

La Caravane est extrêmement préoccupée par les informations reçues pendant et après la délégation selon lesquelles les menaces, les attaques et l'insécurité continuent d'être la norme pour la profession juridique, en particulier pour les avocats spécialisés dans les droits humains. Ces derniers courent toujours des risques élevés dans l'exercice de leur profession, notamment dans les régions frontalières et rurales où sévit souvent un conflit armé, lorsqu'ils représentent des communautés déplacées ou confinées, des défenseurs de la terre, ou des personnes arbitrairement détenues et criminalisées dans le contexte universitaire et de manifestations.

Le rapport présente des comptes rendus détaillés d'avocats individuels et de collectifs d'avocats à Bogota et dans les régions visitées. Dans toutes les régions visitées, les délégués de l'OIAD ont recueilli des témoignages faisant état de stigmatisation, de judiciarisation (montages) et de criminalisation, ainsi que de menaces et d'attaques contre les avocats, leurs familles et leurs clients. La situation des "défenseurs des défenseurs" reste intenable.

À la suite de cette mission, un rapport de mission a été élaboré reflétant toutes les informations vérifiées et incluant une série de recommandations à l'Etat colombien.

[Lire la synthèse du rapport.](#)

[Lire le rapport complet.](#)

RESULTATS DE LA MISSION POUR L'OBSERVATOIRE

La participation de l'Observatoire à cette mission a permis d'atteindre plusieurs objectifs, dont les suivants :

- **Identification des cas d'avocats menacés à soutenir** : 7 nouvelles alertes individuelles de confrères en danger, 3 demandes d'accompagnement par l'observation d'audiences judiciaires présentant un intérêt particulier pour la profession d'avocat en Colombie et 1 demande de rédaction d'un Amicus Curiae en soutien à une association d'avocates colombiennes.
- **Faire connaître l'activité de l'Observatoire** : Amélioration de la visibilité de l'OIAD grâce à l'agenda des réunions avec des institutions d'importance internationale : Ambassade d'Espagne et de France en Colombie, Bureau des Nations Unies (HCNUDH), ministère de la Justice colombien, Bureau du Procureur colombien, Présidence de la Juridiction Spéciale pour la Paix et plus de 10 cabinets d'avocats spécialisés dans la défense et la promotion des droits humains.
- **Renforcement des alliances** grâce au travail effectué au sein de la Caravane avec des représentants de l'Union Internationale des Avocats (UIA), Law Society England and Wales, Fédération des Barreaux Européenne (FBE), Lawyer for Lawyers (L4L), Judges for Judges, Lawyer Right Watch-Canada, Peace Brigades International et Global Justice Association.



2.3 | CONVENTION EUROPÉENNE POUR LA PROTECTION DE LA PROFESSION D'AVOCAT

CONTEXTE

Le Conseil de l'Europe travaille à l'élaboration d'un texte international protégeant la profession d'avocat et son libre exercice, un projet qui a été initié par le Conseil des barreaux européen.

Ce projet de convention européenne de la profession d'avocat vise à **renforcer les standards européens et internationaux en matière de protection des avocats** en intégrant les principes essentiels à leur protection dans un instrument juridique contraignant.

En 2018, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (**APCE**) a adopté, à une large majorité, une Recommandation pour une Convention européenne sur la profession d'avocat. Par cette recommandation, l'APCE a demandé au Comité des Ministres de rédiger et d'adopter une Convention européenne sur la profession d'avocat. Elle l'invitait également à mettre en place une plateforme **d'alerte pour les défenseurs des droits de l'Homme, y compris** les avocats, basée sur l'actuelle Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes.

A la suite du vote, la recommandation a été soumise au Comité des Ministres qui a consulté 4 comités du Conseil de l'Europe, dont le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) lequel a souligné la valeur ajoutée qu'un tel instrument contraignant apporterait et a proposé d'entreprendre une étude de faisabilité.

L'étude de faisabilité publiée le 19 avril 2021 constate que les problèmes que connaît la profession d'avocat, sur les plans tant individuels qu'institutionnels, sont sérieux et semblent se généraliser.

L'étude conclut à cet égard qu'il **est justifié d'adopter un instrument juridiquement contraignant** sur la profession d'avocat, qui énonce les règles d'une manière à la fois plus précise et plus complète, l'application de ces règles étant confiée à un organe qui aurait compétence pour donner des orientations sur la mise en œuvre des dispositions de l'instrument et, à titre facultatif, pour rendre des avis quant aux recours collectifs formés par des entités agréées.

A la suite de cette étude, le CDCJ a été mandaté par le Conseil des Ministres pour constituer **un comité d'experts chargé d'élaborer un projet d'instrument juridique européen**, contraignant ou non, sur la profession d'avocat.



MOBILISATION DE L'OBSERVATOIRE

L'OIAD suit avec une grande attention et depuis l'origine les travaux menés sous l'égide du Conseil de l'Europe concernant l'élaboration d'un instrument juridique international sur la profession d'avocat.

Ce projet de Convention a pour but de renforcer la protection de la profession d'avocat et le droit d'exercer cette profession en toute indépendance et, sans ingérence injustifiée ni discrimination.

À cet égard, **l'OIAD a été auditionné le 8 juillet 2021 par les ambassadeurs auprès du Conseil de l'Europe sur l'opportunité de travailler à l'élaboration d'un instrument juridique.** Massimo Audisio représentait l'OIAD à l'audition.

Cette audition a été l'occasion de présenter les travaux de l'OIAD et de structurer une action de plaidoyer en faveur d'un renforcement des standards européens existant en matière de protection des avocats dans le cadre de leur fonction.

A la suite de cette audition, et dans le cadre de la constitution du groupe d'experts en charge de la rédaction dudit instrument, l'OIAD a été désigné membre observateur.

Ainsi, **l'OIAD siège aux côtés d'autres organisations européennes en charge de la protection des droits des avocats**, dont le CCBE, la FBE et ASF notamment.

En tant que membre observateur, l'OIAD a le droit de **formuler des observations et se coordonne avec les autres observateurs internationaux.** Il s'agit d'une **reconnaissance internationale du rôle de l'OIAD** parmi les organisations de défense de la profession permettant d'assurer sa visibilité institutionnelle au niveau du Conseil de l'Europe.

La première réunion du Comité s'est tenue à Strasbourg du 6 au 8 avril 2022. L'OIAD a participé à chacune des 4 réunions organisées et a envoyé un représentant à Strasbourg.

Chaque réunion est l'occasion d'échanger sur un aspect de la future convention et notamment son champ d'application, son caractère contraignant, la notion d'avocat, la notion et l'étendue du secret professionnel de l'avocat, la nature et l'étendue des garanties protégées dans le cadre de l'exercice de la profession. Les prochaines réunions porteront en particulier sur le mécanisme de mise en œuvre de l'instrument.

Pour définir ses positions lors des réunions de travail et de négociations, l'OIAD a mis en place un groupe de travail dédié chargé d'analyser les propositions, de formuler des observations écrites et de préparer les interventions. Ce groupe de travail collabore étroitement avec le CCBE et plusieurs experts nationaux.

Les travaux continueront au moins jusqu'à la fin de l'année 2024.

PARTIE 3 | AIDER & ASSISTER

Au cours de cette période, l'OIAD a fortement développé ses actions d'aides directes aux avocats en difficulté, tant en exil que dans leur pays d'origine. Dans les situations d'urgence, l'Observatoire agit donc pour améliorer la situation sécuritaire de l'avocat dans le pays d'origine et pour faciliter son évacuation lorsque le risque l'exige.

Dans le cas des avocats contraints à l'exil en raison de graves menaces pesant sur leur vie dans leur pays d'origine, l'Observatoire les accompagne dans cette nouvelle étape particulièrement difficile où ils se retrouvent souvent dans un nouveau pays, avec une nouvelle langue, sans ressources financières, sans profession ni logement.

Afin de réagir à ce type de situation, l'équipe de l'Observatoire se mobilise de différentes manières. Le soutien est principalement financier, afin de s'assurer que l'avocat dispose de suffisamment de ressources pour couvrir ses premières dépenses à son arrivée. Bien évidemment, l'accompagnement est également juridique dans le cadre de la demande d'asile.

3.1 | AIDES DIRECTES FINANCIÈRES

Cette année, l'OIAD a débloqué **31 090 euros** d'aide financière à destination de **10 avocats** en difficulté. Les avocats bénéficiaires sont originaires **d'Afghanistan, d'Algérie, du Nicaragua, de la République Démocratique du Congo, du Rwanda, de Turquie et du Venezuela.**

Ces aides d'urgence ont financé un certain nombre d'actions et notamment :

- Aide à l'évacuation vers des zones sûres de pays voisins
- Aide à l'installation d'avocats réfugiés en Europe
- Aide d'urgence à des avocats exilés et ou demandeurs d'asile
- Prise en charge de frais d'avocat pour assurer une assistance juridique dans le cadre de procédures d'asile ou de réunification familiale
- Prise en charge de dispositifs de sécurité pour les cabinets et les domiciles d'avocats menacés

Chaque demande d'assistance fait l'objet d'une instruction et d'une identification des besoins avant examen par le Bureau d'une somme allouée.

3.2 | ASSISTANCES JURIDIQUES

3.2.1 DELIVRANCE DE CERTIFICATS DE RISQUE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE DEMANDE D'ASILE

L'Observatoire délivre des certificats de risque afin que les avocats contraints de fuir leur pays d'origine puissent prouver dans leur demande d'asile que la raison de leur fuite était précisément les risques liés à l'exercice de leur profession. Cette documentation est essentielle dans les cas où il est plus difficile de prouver l'origine des risques subis, l'avocat en question ne souhaitant pas rendre sa situation publique par crainte de représailles à son encontre ou à l'encontre des membres de sa famille.

Au cours de la dernière période, quatre certificats ont été délivrés à des avocats de différents pays dont : la Colombie, le Guatemala, l'Afghanistan et le Mexique.

3.2.2 DEMARCHES ENTREPRISES AUPRES DES AMBASSADES

L'Observatoire, par l'intermédiaire de ses membres, tente d'utiliser les réseaux diplomatiques des différents pays afin de plaider et d'obtenir l'intervention des ambassades pour faciliter l'évacuation des avocats gravement menacés.

Un cas emblématique qui illustre parfaitement le travail que l'Observatoire effectue dans ce domaine a été l'évacuation de l'avocat afghan Hosain Haydari, qui a réussi à rejoindre l'Iran après avoir été menacé et persécuté par les autorités talibanes pour avoir dénoncé la situation subie par la profession d'avocat. Après de nombreuses démarches auprès du consulat d'Espagne à Téhéran et un important travail en collaboration avec la Fondation du Conseil National des Barreaux Espagnols, un visa a été obtenu et un vol financé par l'Observatoire l'a conduit en Espagne, où il a présenté sa demande d'asile.

[Lire l'entretien complet de l'avocat Hosain Haydari](#)

PARTIE 4 | COMMUNIQUER

4.1 | ÉVÈNEMENTS :

4.1.A CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR L'AFGHANISTAN

À la suite de la chute de Kaboul aux mains des talibans le 15 août 2021, l'une des premières décisions du nouveau ministère de la Justice des Talibans a été de conditionner l'exercice de la profession à l'obtention d'un permis délivré par le ministère. Le 23 novembre 2021, un groupe de talibans armés a pris le contrôle du Barreau indépendant d'Afghanistan (AIBA) au nom du gouvernement. Les talibans ont ainsi pu accéder à la base de données de l'AIBA incluant des informations personnelles détaillées sur la famille et les clients des avocats, exposant ces avocats à des risques graves de représailles.


UN AN APRÈS LA CHUTE DE KABOUL, CONSÉQUENCES POUR LA PROFESSION D'AVOCAT

Face à cette situation que subissent nos confrères afghans, l'OIAD a lancé une campagne de soutien et de plaidoyer afin de témoigner de sa volonté de continuer à soutenir un barreau indépendant en Afghanistan et nos confrères, qu'ils se trouvent en Afghanistan ou en exil.

[Consulter le communiqué de presse](#)

LA PUBLICATION DE DOCUMENTATION SUR LA SITUATION DES AVOCATS AFGHANS :

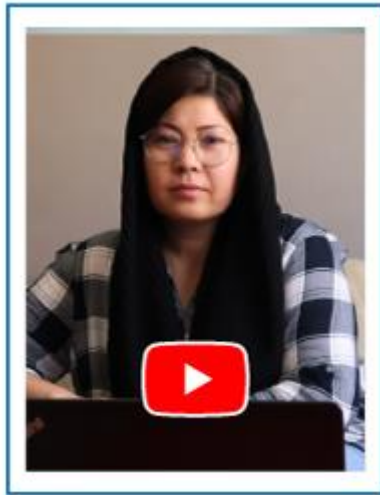
Afin de rendre compte de la situation de nos confrères afghans, l'OIAD a publié une rétrospective de la destruction de la profession depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement taliban. Soulignant l'évolution sur 20 années de la tentative de construction d'un Etat de Droit, qui, depuis 2021, se caractérise par un déclin de l'AIBA et l'impossibilité pour les femmes d'exercer la profession, l'OIAD a souhaité mettre en lumière ces avocats, entravés dans leur défense.

 *Les 2.270 avocats encore présents dans le pays doivent passer un examen où les questions sont tirées de sujets religieux et ne se rapportent pas à des qualifications juridiques. Les candidats à la certification devront également obtenir l'approbation de l'agence de renseignement des talibans concernant leurs éventuels antécédents tels que leurs relations avec les organisations internationales et l'ancien régime.*

[Consulter la brochure sur la situation des avocats en Afghanistan](#)

TEMOIGNAGES VIDEO D'AVOCATS AFGHANS

L'Observatoire a également recueilli les témoignages des avocats afghans Hakima Alizada et Rohullah Qarizada. Accédez aux vidéos en cliquant sur les liens suivants :



[Hakima Alizada](#)



[Rohullah Qarizada](#)

[4.1.B JOURNEE MONDIALE 2023 : COLLOQUE SUR LES AVOCATS EN PERIODE DE CRISE](#)

À l'occasion de la journée internationale des avocats en danger, qui portait cette année sur la situation des avocats en Afghanistan, l'OIAD a organisé un colloque sur "la défense de la défense en temps de crise", au cours duquel est intervenue la Rapporteuse Spéciale des Nations-Unies pour l'indépendance des juges et des avocats, Mme Margaret Satterthwaite.

Cette manifestation en ligne a permis de mettre à l'honneur l'Afghanistan, où les avocats ont été pris pour cible depuis la prise de pouvoir du gouvernement taliban le 15 août 2021.

Elle a également été l'occasion de recueillir les témoignages de l'avocate afghane Freshta Karimi et du bâtonnier de l'Afghanistan Independent Bar Association (AIBA), Rohullah Qarizada.

Face à la détérioration de l'État de droit dans le monde et l'exposition des avocats allant de pair, l'avocate ukrainienne Maria Potemkina ainsi que l'avocat iranien Hirbod Dehghani-Azar ont exposé la situation des avocats et les initiatives mises en place par les barreaux et organisations d'avocats dans ces pays soumis à la guerre et la répression.



[Revoir le webinaire ici](#)

MOBILISATION DE NOS BARREAUX MEMBRES

En soutien aux confrères menacés du monde entier, malheureusement de plus en plus nombreux, la voix des avocats et barreaux étrangers s'est également élevée en cette journée internationale de l'avocat en danger.

Les barreaux de Vérone, Turin et Brescia ont organisé des conférences, en évoquant particulièrement la situation des avocats en Iran, Afghanistan et Turquie.

À Vérone, avant la conférence à laquelle a participé l'avocat iranien en exil Hossin Ahmadiroz, la chorale des avocats a interprété des chansons inspirées des valeurs de paix et liberté et composé une chanson en italien reprenant le « Femme, Vie, Liberté » iranien.

À Turin, précédant la conférence, les avocats ont marché en robe autour du Tribunal pour porter la cause de leurs confrères.

À Brescia, une conférence a été organisée en collaboration avec la mairie de la ville, à laquelle sont intervenus les avocats Fausto Pelizzari, Adriana Vignoni et Antonio Fraticelli qui, comme observateurs de l'OIAD ont assisté au procès de l'association des avocats progressistes Çağdaş Hukukçular Derneği (ÇHD) en novembre 2022 en Turquie.

Un colloque a été également organisé par le Barreau de Lille où, en plus de mettre en avant les actions de l'OIAD à l'égard des confrères afghans, les participants ont pu échanger avec l'avocate ukrainienne Karyma Sumerkina, actuellement réfugiée à Lille.



4.1.C CONFERENCE DE ROME

Le 19 mai 2022, l'Observatoire a organisé une conférence à Rome pour réfléchir au rôle des avocats dans la construction d'un Etat de droit. Nous avons eu l'honneur de recevoir des experts en la matière tels que David Ermini, vice-président du Conseil supérieur de la magistrature italien, qui a rappelé que les droits et les libertés ne peuvent jamais être considérés comme acquis, même là où la démocratie est la plus forte.

M. Diego García Sayán, Rapporteur Spécial sur l'indépendance des juges et des avocats à l'époque, a souligné qu' *"il existe actuellement dans toutes les régions du monde une attitude persistante visant à entraver l'exercice de la profession d'avocat de diverses manières, ce qui constitue une façon d'affecter le fonctionnement du système judiciaire et de l'État de droit"*.

Par ailleurs, l'avocate turque Çiğdem Geçimli, l'avocat colombien Reinaldo Villalba et le Bâtonnier du Barreau de Diyarbakir, Nahit Eren ont partagé leurs témoignages en rappelant le travail essentiel des institutions dans la protection des avocats menacés. Enfin, la conférence a également été l'occasion de rapporter l'état d'avancement du projet d'élaboration d'une convention européenne sur la protection de la profession d'avocat, sur lequel l'Observatoire concentre également ses efforts en qualité d'observateur.



**THURSDAY 19
MAY
5pm- 6:30pm (CET)**

Modality : conference in person (limited access) and online
Venue : Consiglio Nazionale Forense (via del Governo Vecchio, 3 -ROMA)
Translations : 

THE ROLE OF LAWYERS IN THE PROMOTION OF THE RULE OF LAW

INTERNATIONAL INSTITUTIONS TO GUARANTEE AND DEFEND THE PRACTICE OF LAWYERS

17.00 Institutional Greetings
Maria Masi, President of the Consiglio Nazionale Forense

17.05 Introduction
Francesco Caia, President of the OIAD

17.10 David Ermini, Vice-president of the Italian Consiglio Superiore della Magistratura

17.30 Diego García-Sayán, UN Special Rapporteur on the independence of judges and lawyers

17.45 Broadcast of two videos
Reinaldo Villalba, Colombian lawyer
Çiğdem Geçimli, Turkish lawyer

18.00 Nahit Eren, President of Diyarbakir Bar

18.20 Conclusions
Laurence Roques, representative of French National Bar Council (CNB)

18.30 Closing of the event

REGISTRATION 

4.2 | DIVERSIFICATION DES MOYENS DE COMMUNICATION :

4.2.1 NEWSLETTER MENSUELLE

Chaque mois, l'Observatoire envoie à ses membres une newsletter en français, anglais, espagnol et italien pour rendre compte des alertes, communiqués et missions effectuées par l'OIAD.

Il est possible de s'inscrire directement à la Newsletter sur le [site internet](#).

4.2.2 RESEAUX SOCIAUX

L'Observatoire travaille activement au développement de sa communication numérique afin de rendre accessible au plus grand nombre son travail.

L'un des principaux outils de l'Observatoire pour protéger les avocats en danger est de rendre leur situation visible et de la dénoncer publiquement. Afin d'améliorer et de diffuser plus largement les actions, l'Observatoire s'est efforcé de soigner le design de ses communications afin qu'elles soient plus claires et plus visuelles.



PARTIE 5 | DONNER DE LA VISIBILITÉ

5.1 | PRIX DES DROITS HUMAINS

Les prix des droits humains sont une occasion de valoriser les avocats défenseurs des droits de l'Homme, de médiatiser leur situation et de les protéger dans certains cas d'atteinte à leur activité et à leur intégrité.

L'OIAD s'est inscrit dans la continuité des années passées en présentant des candidatures à des prix internationaux tel que le prix annuel des droits humains du CCBE et le prix Lawyers for Lawyers.

L'OIAD a également lancé cette année la première édition de son prix.

5.1.A CREATION DU PRIX DE L'OIAD

Après avoir présenté avec succès plusieurs candidatures à des prix internationaux d'avocats, l'OIAD a décidé de lancer son propre prix des droits humains.

Ce prix, qui sera remis pour la première fois lors de l'Assemblée générale du 16 juin à Marseille, vise à récompenser un avocat ou une organisation d'avocats ayant honoré la profession en préservant les plus hautes valeurs de déontologie professionnelle et personnelle dans le domaine des droits humains.

Ce prix doit permettre de médiatiser l'action de l'avocat récipiendaire et ainsi de le protéger dans une certaine mesure d'atteinte à son intégrité ou à empêcher une détérioration de sa situation.

C'est aussi l'occasion de rendre visible l'action de l'OIAD et des barreaux membres en faveur de leur confrères menacés.



5.1.B PRIX CCBE : HANG TUNG CHOW (HONG KONG)



Chaque année, l'OIAD présente une candidature commune au prix des droits humains du CCBE. Cette candidature portée par l'ensemble des membres fondateurs siégeant au Comité droits humains du CCBE permet de faire connaître l'action de l'OIAD.

Cette coordination permet à l'OIAD d'agir comme caisse de résonance au sein des instances internationales de la profession.

En 2023, l'OIAD a présenté la candidature de l'avocate Chaw Hang-Tung de Hong Kong au prix des droits humains du CCBE.

Figure du mouvement pour la démocratie, Chow Hang-Tung a été reconnue coupable le 4 janvier 2022 d'avoir, en 2021, incité la foule à participer à une veillée interdite en mémoire de la répression de Tiananmen, quelques mois après avoir été condamnée à un an de prison pour des faits similaires.

En 2021, elle n'a pas pu participer à ce rassemblement, puisqu'elle avait été arrêtée le matin même afin de l'empêcher de se rendre au parc où se tenait l'évènement.

Elle devra purger un total de vingt-deux mois de prison pour avoir appelé les Hong-Kongais à ce qu'elle considère être un devoir de conscience. Cette commémoration avait lieu chaque année à Hong Kong depuis 1990, mais depuis deux ans, elle n'est plus tolérée.

Chow Hang-Tung est une avocate engagée, connue de tous à Hong Kong pour son engagement profond en faveur de la démocratie. Depuis le début du mouvement pro-démocratie en 2019, elle était de tous les rassemblements, célébrations et contestations.

5.1.C PRIX LAWYERS FOR LAWYERS : REINALDO VILLALBA (COLOMBIE)



Tous les deux ans, l'organisation "Lawyers for Lawyers" décerne un prix à un avocat ayant contribué de manière significative à la protection de l'État de droit et des droits humains dans un contexte difficile.

Pour l'édition 2023, l'Observatoire a présenté la candidature de l'avocat colombien Reinaldo Villalba Vargas, engagé dans la défense des droits humains en Colombie et membre de la prestigieuse organisation "Colectivo José Alvear Restrepo (CAJAR)" depuis 30 ans. Tout au long de sa carrière d'avocat, il a représenté des centaines de victimes de crimes contre l'humanité et de graves violations des droits humains.

En raison de son travail, Reinaldo Villalba Vargas a été diffamé par les autorités et les médias, qui l'ont qualifié sans le moindre fondement de « défenseur du terrorisme et d'auxiliaire de la guérilla », en particulier depuis son travail remarquable en qualité de défenseur du sénateur Iván Cepeda dans l'affaire très emblématique qui l'opposait à l'ancien président Álvaro Uribe Vélez. Cette situation est extrêmement préoccupante car de tels commentaires stigmatisants ont historiquement servi de base aux organisations criminelles et aux groupes paramilitaires pour assassiner les défenseurs des droits humains dans le pays.

5.2 | INTERVIEW D'AVOCATS EXILÉS

5.2.A ENTRETIEN AVEC L'AVOCAT AFGHAN EXILÉ EN ESPAGNE : HOSAIN HAYDARI

« J'aimerais voir davantage d'extraditions du pays par la voie diplomatique pour ceux qui sont en danger »



En raison de son travail d'avocat pénaliste et de défenseur des femmes victimes de violences sexistes, l'avocat afghan Hosain Haydari s'est vu arrêté et tous ses biens saisis. Pendant ses 16 semaines passées en prison il a subi des tortures. Actuellement exilé en Espagne après avoir fui l'Afghanistan par la frontière iranienne, il a accordé un entretien à l'Observatoire et la Fundación Abogacía. Il évoque la situation complexe dans laquelle se trouve son pays et l'état actuel de la Justice.

[Lire l'interview](#)

5.2.B ENTRETIEN AVEC L'AVOCATE RUSSE EXILÉE EN POLOGNE : TAMILLA IMANOVA

« J'aimerais exercer le métier d'avocate en Russie, mais pour cela, il faut que le système et régime changent »



À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, l'Observatoire a présenté le portrait de Tamilla Imanova, une jeune avocate qui a dû quitter la Russie en raison de son engagement en faveur des droits de l'Homme. Âgée de 26 ans, elle travaillait depuis 4 ans au Centre des droits de l'Homme Memorial, l'une des ONG « Memorial » en Russie, lorsqu'elle a dû fuir son pays. L'Observatoire a eu l'occasion d'interviewer l'avocate Imanova et de l'interroger sur sa carrière, la pratique du droit, l'impact de la guerre en Ukraine et l'égalité entre les hommes et les femmes en Russie, entre autres.

[Lire l'interview](#)

5.3 | COFINANCEMENT DU DOCUMENTAIRE « DESTERRADOS »

Pour la première fois, l'Observatoire a approuvé un partenariat avec la Société de production audiovisuelle Cabal Films afin de cofinancer et de soutenir la création d'une série documentaire qui rend visible la situation grave dans laquelle se trouve l'avocat colombien Adil Meléndez. *Desterrados* est un projet documentaire qui se concentre sur l'exil subi par les communautés paysannes, rurales et afro-descendantes dans les Caraïbes, représentées par l'avocat Adil Meléndez.

Adil Meléndez est l'un des dirigeants les plus menacés en Colombie, un pays où plus de 1 000 dirigeants ont été tués depuis l'accord de paix. Adil a été victime de huit tentatives d'assassinat. La dernière menace de mort qu'il a reçue remonte à août 2022 et concernait le mégaprojet du Canal del Dique. Il a en effet reçu, à l'instar de deux de ses confrères, une couronne mortuaire, et ce, pour avoir simplement exercé sa profession et milité pour la défense des droits de l'Homme, la protection de l'environnement et le respect de la communauté afro-descendante.

Par conséquent, l'Observatoire considère qu'il est très important de soutenir ce projet pour protéger l'avocat Adil Meléndez et les causes qu'il représente. Le premier épisode pilote sera diffusé en juin 2023.

[Voir le teaser](#)

